



Cuisine aménagée, sur-facturation ; délai non respecté

Par **nina85**, le **28/03/2012** à **03:03**

Bonjour,

Cuisine achetée (pose incluse) en janv. 2011; **début de pose en Mars 2011, fin de pose 10 fev 2012**; cuisiniste aux Sables d'olonne (85100) , sur grande artère à entrée du Chateau d'Olonne; pignon sur rue !

Après une sur-facturation pour dépose et repose de meubles mal-posées par installateur, mais le proprio ne voulant pas admettre leur erreur nous a "forcé" signer un avenant plus value- 750 € (sinon il ne FINISSAIT pas le chantier) d'autant plus que 95 % de la commande avait du être payée à la livraison même si à peine 50 % des matériaux étaient livrés, puisque les autres seraient fait et commandés une fois les gabarit dessinés...

Ouvrier poseur part en congés maladie, ensuite en vacances, le patron perd "dans son entrepôt" des meubles, fait ensuite croire qu'ils ont été livrés dans le Sud de la FRANCE !, il doit les recommander; mauvaise dimensions pour les crédences;;; etc etc; fin de pose 1 an plus tard;; aucune excuse;; et facturation toujours erronée;

pas de bouches de ventilation pour les plaques inductions qui ont surchauffées 2 fois; heureusement sous garantie;

TRES LOUFAUQUE ! cuisine utilisable convenablement fev 2012; ;

MES QUESTIONS; la facture finale ne doit-elle pas être datée au jour de la fin de pose ?

Les garanties sur les meubles , plans travail, éviers... la date de fin de pose de la cuisine entière ne soit elle pas être la date de validation du début de garanties? et cela ne doit-il pas être inscrit sur la facture finale ? ce qu'il refuse de faire..

profondeur du plan de travail sur plan d'implantation; prévu à 65 prof; il nous l'a fait a 60cm (pas pratique avec les 4 feux et crédence en verre; **Comment chiffrer cette malfaçon non réparable**

MERCI DE VOS REPONSES

Bonne journée à vous tous